

### Fiche délégués élèves :

C'est dans le cadre du conseil de classe que les élèves peuvent jouer un rôle important s'ils sont véritablement les porte-parole de l'ensemble de la classe et s'ils ont préparé avec elle la réunion à laquelle ils participent.

#### **Préparation du conseil de classe :**

Ils préparent tous les éléments qu'ils peuvent présenter afin de mieux appréhender le comportement scolaire des élèves. Ils sont chargés de recueillir des informations ou questions pédagogiques générales. Ils seront ensuite aidés par le professeur principal en préparant le conseil de classe pour sélectionner les informations pertinentes.

#### **Pendant le conseil de classe**

Les élèves délégués évoquent les problèmes généraux de la classe ou d'un élève en particulier au moment de l'examen de son cas. Ces interventions peuvent porter au-delà des résultats scolaires sur le climat, l'emploi du temps, le travail en classe, le travail à la maison, l'orientation. Les délégués élèves veilleront à la forme utilisée au cours de ces interventions. Ils peuvent quitter la salle au moment de l'étude de leur cas.

#### **Après le conseil de classe**

Ils rendent compte de ce qui a été dit sur l'ensemble de la classe. Ils ne rapporteront à chaque camarade que ce qui a été dit à son sujet.

## Fiche parents délégués :

### **Préparation du conseil de classe**

Ils préparent tous les éléments qu'ils peuvent présenter afin de mieux appréhender le comportement scolaire des élèves. Ils sont chargés de recueillir des informations ou des questions pédagogiques générales.

### **Pendant le conseil de classe**

Les parents délégués évoquent les problèmes généraux de la classe ou d'un élève en particulier au moment de l'examen de son cas. Ces interventions peuvent porter au-delà des résultats scolaires sur le climat, l'emploi du temps, le travail en classe, le travail à la maison, l'orientation.

*Attention : les parents délégués sont tenus de ne pas intervenir lors de l'examen du cas de leur enfant.*

### **Après le conseil de classe**

Le parent délégué est en droit de rapporter aux parents concernés ce qui s'est dit en conseil de classe, mais seulement aux parents concernés.